



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Matthieu Amaral,  
Claude Guioillier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 19 septembre 2014

N° 567



## Société

### On voudrait qu'elle n'ait plus de raison d'être... La SPA recherche des familles d'adoption pour ses hôtes

Chaque année, dans l'un de ses refuges, la « Société protectrice des animaux » (SPA) prend en charge plusieurs milliers d'animaux abandonnés, parfois maltraités, dans certains cas parce qu'ils n'ont pas su créer d'affinités particulières avec leur propriétaire. En Mayenne, la SPA dispose d'un refuge à Laval, accueillant chaque année quelques centaines d'animaux à la recherche d'une famille d'adoption. En septembre 2014, près de deux cents chiens et chats, de toutes races et de tous âges, attendent un nouveau maître.



La SPA concentre son action majoritairement sur la protection et le bien-être des chiens et des chats. Quand ils sont recueillis, ceux-ci sont pris en charge par des volontaires qui les lavent, les nourrissent, surveillent leur santé et leur donnent un peu de réconfort.

Les chiens et les chats de la SPA sont régulièrement sortis de leur box pour qu'ils puissent se dégourdir les jambes, ou pour aller jouer, mais tout dépend des installations. Certaines, en France, sont assez tristes à voir, mais ce n'est ici que la preuve d'un manque de moyens.

La SPA ne cherche pas à tirer profit de son activité, et si les animaux ne sont pas donnés gratuitement, la contribution qui est demandée sert à la rémunération des employés (même s'il y a de nombreux bénévoles), et aussi pour acheter la nourriture, financer l'entretien des installations et des box où vivent tous les animaux, et si besoin payer leurs soins en faisant appel à un vétérinaire.

La SPA se réserve le droit d'euthanasier des animaux qu'elle a en charge. Peu fréquente, l'euthanasie se pratique selon certains critères impératifs : les animaux jugés dangereux en cas d'attaques répétées sur leurs semblables ou sur des êtres humains, de même que les animaux victimes d'une blessure ou d'une maladie incurable leur causant une trop vive douleur. C'est donc en soi un geste qui se veut honorable, puisque l'euthanasie n'est envisagée que lors d'un cas extrême, et le plus souvent pour épargner davantage de souffrances à un animal condamné ou quasiment.

Pour éviter une telle extrémité, seront bienvenues toute action de prévention pour éviter l'abandon des animaux – dont l'éducation des maîtres –, ainsi que... toute action de communication sur l'action de la SPA !

#### Il y a SPA... et SPA !

Il existe en France plusieurs centaines d'associations de protection des animaux. Elles sont toutes indépendantes et autonomes. Il n'y a pas, comme on le croit souvent, une seule SPA avec un siège à Paris et des filiales en province.



La SPA « parisienne »

SOCIÉTÉ  
PROTECTRICE  
DES ANIMAUX

La SPA à Laval est affiliée à la Confédération nationale des SPA de France (Lyon), fondée en 1926 et reconnue d'utilité publique. Elle regroupe plus de 250 SPA, mais n'a aucun lien avec la SPA parisienne qui déclare elle-même regrouper près d'une soixantaine de refuges dans toute la France (Châteaubourg, Vitré, Cholet...).



DEFENSE DE L'ANIMAL



**SPA**

La Riverie – ZI des Touches  
53000 Laval  
Tél. 02 43 53 72 21  
Site Internet : [www.spa53.fr](http://www.spa53.fr)  
Site de la Confédération : [www.lesspadeFrance.org](http://www.lesspadeFrance.org)



## Gérontologie

### Ce que la loi « vieillissement » occulte...

Dans une lettre ouverte du 5 septembre 2014 à tous les parlementaires, la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef) transmet ses observations sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

La Fnapaef insiste sur le fait que le projet de loi ne répond pas à des demandes fondamentales. Elle rappelle que la barrière de l'âge est discriminatoire pour les plus de 60 ans au niveau de la prise en charge du handicap : « *Comment admettre qu'une personne frappée par une maladie invalidante soit accompagnée différemment en fonction du critère de l'âge, c'est-à-dire avec une aide financière dérisoire après 60 ans qui ne permet pas de répondre aux besoins* ». La Fnapaef réclame une allocation unique nationale remplaçant la « *prestation de compensation de handicap (PCH) accordée aux moins de 60 ans, et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les plus de 60 ans* ».

Par ailleurs, la Fnapaef regrette que la question du financement des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) soit « *reportée dans l'attente de jours meilleurs* », alors que « *la situation des établissements, du fait de l'aggravation du niveau de perte d'autonomie et de l'état médical des résidents, est proche des situations observées dans les unités de soins de longue durée (USLD) mais sans disposer des moyens techniques et des ratios en personnels adaptés* ». La Fnapaef demande « *un financement suffisant pour les Ehpad afin de réduire de façon significative le reste à charge supporté par les résidents et leurs familles* ».



## À vos agendas

### Le mardi 30 septembre, à Château-Gontier Le jeune enfant et les écrans

Le **mardi 30 septembre**, à 20 h 30, à la mairie-annexe de Bazouges, à Château-Gontier, la Coordination départementale des dispositifs de soutien à la Parentalité organise une soirée-débat sur « **le jeune enfant et les écrans : télévision, consoles de jeux, nouvelles tablettes "premier âge"** », avec l'intervention d'Anita Henry, psychologue. Gratuit et ouvert à tous.

Renseignement : tél. 02 43 09 55 80.

### Les 9 et 10 octobre, à Laval 6<sup>e</sup> Festival du film judiciaire



Les **jeudi 9 et vendredi 10 octobre**, au Cinéville de Laval (25 quai Gambetta), l'association Atmosphères 53 organise la 6<sup>e</sup> édition de son Festival annuel du film judiciaire. Outre le divertissement et l'accès au cinéma d'auteur pour tous, le festival se donne comme objectifs de **faire découvrir les milieux judiciaire et carcéral, et de faire réfléchir sur leurs réalités**.

Quatre films mettent en scène des « héros » ayant combattu, lutté et résisté, s'interrogeant sur le sens de la justice et ses moyens.

- **Jeudi 9 octobre, à 13 h 45 : Le juge Fayard, dit « Le Shériff »**, d'Yves Boisset (France, 1977, 1 h 52), avec Patrick Dewaere, Aurore Clément, Philippe Léotard, Michel Auclair. Un jeune juge d'instruction aux méthodes peu orthodoxes est chargé d'élucider une affaire de hold-up. Il est convaincu que l'un des suspects, ancien commissaire, bénéficie de protections au plus haut niveau... **Invités** : Nicolas Thévenin, rédacteur en chef de la revue *Répliques* ; Jean-Michel Lambert, ancien juge.

- **Jeudi 9 octobre, à 20 h : Comme le vent**, de Marco Simon Puccioni (Italie, 2013, 1 h 52). Film inspiré de la vie d'Armida Miserere, l'une des premières femmes directrices de prison en Italie, qui, entre 1990 et 2003, a aboli les privilèges octroyés aux membres des organisations mafieuses dans le milieu carcéral italien. **Invités** : le réalisateur du film et Jean-Michel Lambert.

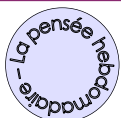
- **Vendredi 10 octobre, à 13 h 45 : Sacco et Vanzetti**, de Giuliano Montaldo (Italie / France, 1971, 2 h). En 1920, dans le Massachusetts, deux employés d'une manufacture de chaussures perdent la vie suite à un braquage qui tourne mal. Deux suspects sont arrêtés et condamnés à mort : Nicola Sacco, cordonnier, et Bartolomeo Vanzetti, marchand de poissons, tous deux Italiens anarchistes. Ils font appel dans l'espoir de faire basculer la prochaine sentence en leur faveur (inspiré de faits réels). **Invités** : Nicolas Thévenin et Jean-Michel Lambert.

- **Vendredi 10 octobre, à 20 h : Le procès de Viviane Amsalem**, de Ronit et Shlomi Elkabetz (Israël, 2014, 1 h 55). Viviane Amsalem demande le divorce depuis trois ans et son mari le lui refuse. Or, en Israël, seuls les rabbins peuvent prononcer un mariage et sa dissolution, qui n'est elle-même possible qu'avec le plein consentement du mari... **Invités** : Ariel Schweitzer, rédacteur aux *Cahiers du cinéma* et spécialiste du cinéma israélien, et Jean-Michel Lambert.

Tarif : 5,50 euros par séance.

Renseignements :

Tél. 02 43 04 20 46 – Mél. [contact@atmospheres53.org](mailto:contact@atmospheres53.org)



« *Que signifie désormais ce diplôme [le bac] ? Constitue-t-il encore ce précieux sésame vers un avenir radieux ou doit-on parler de chef-d'œuvre en péril ? Le taux d'échec aux premières années des facultés apporte un élément de réponse... Le bac n'est, bien sûr, pas à jeter comme un vieux cartable au cuir racorni, mais il est devenu le symbole d'une éducation à la française assise sur des lauriers fanés et poussiéreux. (...) L'urgence d'une réponse en profondeur est criante. Chacun s'accorde à le dire, le proclame dans des discours de campagne, des tracts syndicaux et des réunions de parents. Hélas, les derniers exemples de cafouillages, de reculades, d'emballlements sur les rythmes scolaires ou les ABCD de l'égalité montrent bien l'ampleur des résistances. Dans ce domaine, les groupes de pressions sont tels et les impératifs de popularité électorale si présents qu'il est souvent plus facile de reculer que de mécontenter* ».

Philippe Lemoine, « Éducation nationale : peut mieux faire » (commentaire), *Ouest-France* du 11 juillet 2014.